

peut voir, il est évident que le Gouvernement avait décidé dès le commencement de la session, et au moins depuis l'introduction du bill de la marine au commencement de décembre, que cette Chambre aurait tout d'abord à se prononcer sur cette grande question que personne ne niera être la plus importante de toutes celles que nous avons eu à considérer depuis la Confédération, car de la solution de cette question dépendent en grande partie nos relations futures avec l'empire.

On a beau nous dire qu'il s'agit ici d'une question d'urgence, ce n'en est pas moins un précédent et qui sera utilisé chaque fois que l'occasion s'en présentera. Le Gouvernement a donc décidé que le temps de la Chambre serait tout d'abord consacré à ce débat naval, et il a réparti le temps de la Chambre ainsi que je viens de l'indiquer. Huit jours ont été consacrés aux subsides. La Chambre et le pays savent parfaitement que le Gouvernement n'a éprouvé aucune difficulté à obtenir des subsides. Le budget supplémentaire de l'année dernière a été voté en une journée ou deux, et un sixième des subsides pour l'année courante ont aussi été votés. Par conséquent, de ce chef, il ne saurait y avoir le moindre soupçon qu'on ait eu en vue ou mis en pratique rien qui puisse ressembler à de l'obstruction en cette Chambre, durant la présente session.

Le Feuilleton d'aujourd'hui mérite d'être examiné de près. Nous voyons, tout d'abord, qu'après les affaires courantes, il y a six mesures du Gouvernement à l'ordre du jour et qui n'ont pas encore été présentées. Ce sont les bills suivants:

27 mars, bill modifiant la loi des pêcheries.—M. Hazen.

3 mars, bill modifiant la loi de la police fédérale.—M. Doherty.

11 février, bill modifiant la loi de la cour suprême.—M. Doherty.

27 mars, bill accusant des nouvelles avances aux commissaires du port de Québec.—M. Hazen.

31 mars, bill concernant les colis postaux.—M. Pelletier.

31 mars, bill accusant des conditions plus avantageuses pour les communications télégraphiques entre le Canada, le Royaume-Uni et autres parties de l'empire britannique.—M. Pelletier.

D'après l'article 31, le Gouvernement a le droit d'appeler tous les bills du Gouvernement figurant sur le Feuilleton dans l'ordre où il lui plaira de le faire. En exerçant ce droit, il a décidé que ce débat naval occuperait l'attention de la Chambre à l'exclusion de toutes autres mesures du Gouvernement figurant au Feuilleton. Sur la seconde page, nous voyons qu'il y a depuis le 4 avril une mesure du Gouvernement au nom du ministre de la Justice, au sujet de laquelle il n'a encore été rien fait, et qui se

rapporte au traitement du registraire de la cour suprême du Canada. Mais, à l'ordre du jour proprement dit, nous avons encore un état de choses des plus extraordinaires.

Voici la première mesure ministérielle:

Troisième lecture du bill (n° 28) présenté par M. Foster, député de Toronto, concernant un traité entre le Canada et certaines colonies des Antilles, bill qui est demeuré inscrit au nom du ministre du Commerce, depuis le 24 janvier dernier. Il n'y a pas d'appel du bill en 3e délibération. Nulle explication n'a été donnée, sauf un mot du ministre des Finances (M. White) disant que ce traité se rattache au budget et qu'il serait impossible de présenter le budget, tant qu'on n'aurait pas adopté la loi en discussion ou quelque chose de ce genre. Il figure au Feuilleton de la Chambre, depuis le 14 février dernier, l'item que voici: Troisième lecture du bill (n° 35) présenté par M. Hazen, tendant à modifier la loi de la protection des douanes et des pêcheries.

La Chambre ne s'est pas constituée en comité des subsides depuis le 1er avril, et on n'a fait aucune tentative pour obtenir des subsides d'une nature quelconque depuis cette date. L'item 4 se rattache aux voies et moyens. L'item 5 est inscrit depuis le 18 février et le voici: la Chambre constituée en comité afin de délibérer le bill (n° 26) concernant la radiotélégraphie; ce bill est au nom du ministre de la Marine et des Pêcheries. L'item n° 6 est inscrit depuis le 8 avril et le voici: La Chambre se forme de nouveau en comité pour délibérer le bill (n° 21) autorisant des mesures dans le but d'accroître les forces navales actives de l'empire; ce bill est inscrit au nom du premier ministre. L'item 7 est inscrit depuis le 3 mars: Prise en considération des amendements faits par le Sénat au bill (n° 84) modifiant la loi de la cour de l'échiquier. Ce bill est au nom du ministre de la Justice. L'item 8 y est inscrit depuis le 6 décembre: Seconde lecture du bill (n° 25) modifiant la loi de la caisse de prévoyance des employés des chemins de fer Intercolonial et de l'île du Prince-Edouard. Ce bill est au nom du ministre des Chemins de fer et des Canaux.

Depuis le 10 décembre il reste sur le Feuilleton une question très importante sous forme de résolution: Qu'il est expédient de pourvoir à la nomination de deux membres additionnels du Sénat, représentants de chacune des provinces du Manitoba, de l'Alberta et de la Saskatchewan, et de trois membres additionnels du Sénat, représentants de la province de la Colombie-Anglaise. Cette résolution est inscrite au nom du premier ministre.

Depuis le 11 décembre il y a sur le Feuilleton une autre importante question: Seconde lecture du bill (n° 31) ayant